



MAIRIE D'OSLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Le dix-sept décembre deux mille dix-huit, vingt heure quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS :

Guillaume VION. Valérie BESSARD-MANDRILLON. Valérie THEVENOT. Aline ROUSSEAUX. Marie-Laure CAHUET-VERGER. Claude SEURRE. Evelyne REUFLY.

ABSENTS :

Véronique BRUNET avec pouvoir Yvan NOEL. Gérard MENAND avec pouvoir Claude SEURRE. Joël BURDY avec pouvoir Valérie THEVENOT. Laurent THIBAUT avec pouvoir Guillaume VION. Lucile THIBAUDET. Haja RAMAROKOTO.

SECRETAIRE DE SEANCE :

La secrétaire de mairie assiste à la séance.

La séance est ouverte à 20 h 15.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATION ACHAT TERRAIN « CHAMP GAMBARD»

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un propriétaire met en vente une parcelle boisée, située au lieu-dit « Le Champ Gambard », jouxtant des parcelles communales.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte correspondant à l'acquisition de la parcelle A 474, d'une contenance de de 1 500 m², au prix de 300 €, frais de notaire à la charge de la commune.

DELIBERATION PENALITES RETARD ENTREPRISE COLAS

Monsieur le Maire rappelle le marché passé avec l'entreprise COLAS RHONE ALPES AUVERGNE, pour les travaux voirie Anc Rte de Chalon et Rue Pièce aux Roux, pour un

montant de 224 278.20 € TTC. Lorsque le délai contractuel est dépassé, le titulaire encourt une pénalité journalière de retard.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide compte tenu des différents éléments de fixer l'indemnité de retard à 15 000 €.

DELIBERATION FUSION ECOLES

La fusion administrative proposée par l'Inspecteur de l'Education Nationale a pour but de renforcer la cohérence pédagogique et administrative, en dotant le nouveau groupe scolaire, ainsi créé d'une direction unique de la petite section de maternelle jusqu'au CM2. Elle permet aussi d'équilibrer les effectifs sur un groupe scolaire, en créant si besoin une classe de GS/CP et d'éviter une fermeture de classe.

Le Conseil d'école a donné un avis favorable à la fusion des écoles maternelle et élémentaire. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la fusion de l'école maternelle et primaire.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Classe verte école primaire,

Comme évoqué lors du conseil d'école, il est présenté un projet de classe verte de l'école élémentaire des classes CM1-CM2 et si possible CE1-CE2. Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision au prochain CM dans l'attente du projet de l'école maternelle.

- Bilan Téléthon

Monsieur le Maire remercie les bénévoles, les associations communales, les enseignants et les élus pour leur implication et la bonne réussite du Téléthon.

- PLH 2020-2025

Il est présenté le plan local d'habitat qui permet à chaque commune de maîtriser son urbanisation en empêchant que plusieurs lotissements arrivent sur le marché en même temps.

- ZA

Le Conseil Communautaire du 13 décembre a validé le transfert en pleine propriété, des terrains restant disponibles sur la ZA « Les Grandes Terres », pour permettre au Grand Chalon, de les commercialiser afin de finaliser l'aménagement de la zone.

- RECEPTION DES VŒUX le 17 janvier 19 h 00

Prochain CM le 28 JANVIER 2019 à 20 h 15.

Fin séance 21 h 30